

Baccalauréat général et technologique 2021

Le contrôle continu en langues vivantes

Recommandations du groupe de l'inspection générale des langues

Contexte général

En raison de la crise sanitaire que traverse notre pays, des modifications ont été apportées à la session 2021 du baccalauréat général et technologique, dont la suppression des épreuves communes (EC).

En conséquence, à l'instar du baccalauréat 2020, c'est sur la base du seul contrôle continu, communément appelé les « notes de bulletin », que sera calculée la note au baccalauréat en langues vivantes (LV). Cette note (moyenne des moyennes obtenues par le candidat à chaque trimestre ou semestre) sera prise en compte dans les 40% de contrôle continu.

L'évaluation en langues : rappel des principes généraux

Depuis une quinzaine d'années et conformément au Code de l'éducation, les élèves sont évalués en LV par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).

L'évaluation est positive, en ce sens qu'elle valorise les acquis, et « critériée » : adossée aux niveaux de compétences du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL), elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétence.

Les programmes de langues précisent les niveaux visés du CECRL selon les cycles et les classes, du niveau A (de découverte et de survie), au niveau B (avancé), puis au niveau C (de maîtrise) orientent les connaissances culturelles à acquérir et soulignent le lien indissociable entre langue et culture et entre connaissances et compétences. Ils ont valeur de référence pour toutes les évaluations.

Recommandations pour le baccalauréat 2021

Les modifications apportées à la session 2021 du baccalauréat ne remettent pas en question la logique de travail par compétence dans l'ensemble des activités langagières ni l'ancrage culturel des supports d'entraînement et d'évaluation.

Pour ce faire, les élèves sont évalués de manière positive, dans les différentes activités langagières (CO, CE, EO, EE), en fonction de critères explicites qui leur sont également explicités, à partir de supports d'évaluation dont le contenu est culturellement ancré dans les programmes.

De nombreuses prestations peuvent être évaluées dans cet esprit : projets divers (individuels ou collaboratifs, réalisés en classe ou à la maison), exposés, « devoirs sur table » (avec, le cas échéant, un sujet commun pour différentes classes) etc.

Sur l'ensemble de l'année, les différentes activités langagières, écrites comme orales, sont évaluées de manière équilibrée. Pour l'expression orale, si l'on peut s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent.

Pour les « devoirs sur table » ou autres évaluations, à l'écrit comme à l'oral, les professeurs ont à leur disposition les sujets de la Banque nationale de sujets (EC1, EC2 et EC3, pour l'écrit comme pour l'oral) dont ils peuvent faire usage ou s'inspirer. Ils peuvent également s'appuyer sur les grilles d'évaluation parues au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020.

L'ensemble de ces prestations ainsi que les indices recueillis lors du travail en classe fourniront aux professeurs les informations nécessaires à l'établissement d'un niveau de compétence par activité langagière, tel qu'attendu dans le livret scolaire, indiquant ainsi à chaque candidat s'il a atteint les niveaux visés définis dans les programmes selon le rang de la langue.